

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, du
redressement productif et du numérique

Arrêté du 6 juin 2014

**Portant nomination au comité d'évaluation institué par l'article R.531-3 du code de la
consommation**

NOR : ESSC1403570A

**La secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, du redressement productif et du
numérique, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale
et solidaire,**

Vu le code de la consommation, et notamment son article R.531-3 ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 relatif au financement et à la fourniture de prestations
d'appui technique aux centres techniques régionaux de la consommation ou aux autres structures
régionales ou interrégionales assimilées ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité d'évaluation institué par l'article R.531-3 du code de la consommation
jusqu'au 31 décembre 2014,

*En qualité de représentants de centres techniques régionaux de la consommation ou de structures
régionales ou interrégionales assimilées :*

- Mme Belkiri (Jamy), trésorière du centre technique régional de la consommation de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Mme Fignier (Marie-José), présidente de la chambre de consommation d'Alsace.
- M. Gallian (Christian), président du centre technique régional de la consommation de Midi-Pyrénées.

En qualité de représentant de l'État au Conseil d'administration de l'Institut national de la consommation :

- Mme Albouy (Valérie).

Article 2

La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

Fait le 6 juin 2014

Pour la secrétaire d'État chargée du commerce,
de l'artisanat, de la consommation
et de l'économie sociale et solidaire
La directrice générale de la concurrence,
de la consommation et de la répression des fraudes

Nathalie Homobono